

## DECISION CA090-2014

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers  
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation  
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7  
Vu le code des statuts et r glements de l'Universit  d'Angers  
Vu la d lib ration CA024-2012 du 06 mars 2012  
Vu la d lib ration CA033-2012 du 29 mars 2012

Objet de la d cision

Demandes de d classement de la direction du d veloppement du num rique

Conform ment   sa d l gation, le pr sident de l'Universit  d'Angers d cide :

1. d'approuver les demandes de d classement de mat riel de l'IUT par la direction du d veloppement du num rique.

Le pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au conseil d'administration des d cisions prises en vertu de sa d l gation.

A Angers, le 19 d cembre 2014

**Jean-Paul SAINT-ANDRE**

*Le Pr sident de l'Universit  d'Angers*

*Pour le pr sident  
et par d l gation*

*Le Directeur g n ral des services*

*Olivier TACHEAU*



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **6 janvier 2015**

Date du conseil de gestion	Nom de la composante, du service commun ou de la direction					
	IUT					
Désignation du matériel	N° Inventaire ou à défaut date d'acquisition	Etat du matériel	Lot	Proposition de don (composante)	Redistribution interne ou proposition de don (DSI)	Observations (destination finale du matériel) (Secrétaire général)*
Dell Precision 390	3825	H.S.		à détruire	à détruire	
Dell Precision 390	3826	H.S.		à détruire	à détruire	
				à détruire	à détruire	
Imp LaserJet 1100	<2005	H.S.		à détruire	à détruire	
Imp LaserJet 6L	<2000	H.S.		à détruire	à détruire	
Imp LJ P2015n	<2005	H.S.		à détruire	à détruire	

Date du conseil de gestion	Nom de la composante, du service commun ou de la direction					
	IUT					
Désignation du matériel	N° Inventaire ou à défaut date d'acquisition	Etat du matériel	Lot	Proposition de don (composante)	Redistribution interne ou proposition de don (DSI)	Observations (destination finale du matériel) (Secrétaire général)*
Dell Precision 390	3825	H.S.		à détruire	à détruire	
Dell Precision 390	3826	H.S.		à détruire	à détruire	
				à détruire	à détruire	
Imp LaserJet 1100	<2005	H.S.		à détruire	à détruire	
Imp LaserJet 6L	<2000	H.S.		à détruire	à détruire	
Imp LJ P2015n	<2005	H.S.		à détruire	à détruire	